

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-5001

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à M. Thierry Monteil, de deux lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 5, rue Chalopin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, par acte en date du 20 décembre 1991, en prévision de la réalisation d'un projet de voirie, le lot de copropriété n° 2 à usage de local artisanal situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 5, rue Chalopin à Lyon 7° ainsi que le lot n° 44 à usage de cave.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, le projet de voirie ayant été abandonné, la Communauté urbaine pourrait céder ces deux lots au locataire occupant, monsieur Thierry Monteil.

Le prix de cession de ces lots a été fixé à 44 500 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de la cession qui lui ont été proposées, un projet d'acte a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la cession, à monsieur Thierry Monteil, des lots de copropriété n° 2 et 44 dépendant de l'immeuble situé 5, rue Chalopin à Lyon 7°,

b) - le projet d'acte susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2007 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 44 500 € en recettes - compte 775 100 - fonction 822 - opération n° 1 066,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 23 829,86 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1 066,

- plus-value réalisée : 20 670,14 € en dépenses : compte 676 000 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,